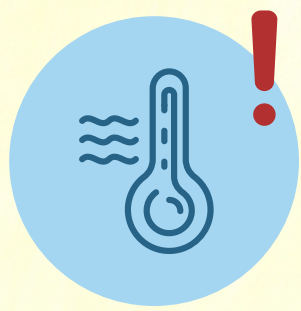


L'eau de pluie, notre alliée

Une solution durable pour notre jardin et notre foyer



Le **changement climatique** entraîne des **périodes de sécheresse** plus longues et des **pénuries d'eau** à certains moments de l'année.



L'**eau de pluie** disponible s'écoule, généralement **inutilisée**, vers les égouts et les cours d'eau.



L'**eau potable** est utilisée à des fins qui n'exigent pas une haute qualité d'eau (**toilettes, arrosage, nettoyage**).



Une solution simple: **le réservoir d'eau de pluie**

Collecter l'eau de pluie provenant du **toit**, et l'utiliser

✓ Utiliser l'**eau de pluie** comme ressource pour demain



✓ Réserver l'**eau potable** pour des utilisations nécessitant une qualité d'eau plus élevée

- Arrosage du jardin
- Nettoyeur haute pression
- Chasse d'eau
- ...



Le réservoir d'eau de pluie doit être relié au tuyau de descente des eaux pluviales. Mais où l'eau est-elle collectée ? Un résident peut réfléchir à cette question comme suit :

📍 À l'extérieur, au-dessus du sol



Tonneau = méthode la plus simple / moins chère, suffisante pour arroser les fleurs. Idées de **réutilisation** : bidon d'huile alimentaire, tonneau de vin, amphore...



📍 À l'extérieur, dans le sol



Citerne souterraine en plastique ou en béton → **volume** plus important + **possibilité de raccordement** au foyer pour la chasse d'eau / machine à laver!

Important à noter: L'eau qui est utilisée pour un nettoyeur haute pression ou pour une machine à laver doit être filtrée au préalable.



📍 Dans la maison / cave



Citerne en plastique ou en béton, avec **raccordement au foyer** pour la chasse d'eau des toilettes / machine à laver.

Nouveaux projets de construction → prévoir la citerne directement dans le plan du bâtiment (dans la cave ou à l'extérieur).

Important à noter: Aucune connexion ne doit exister entre l'eau de pluie et le réseau d'eau potable (protection sanitaire).



Réglementation légale:

Pour les installations extérieures souterraines, une **déclaration** ou **autorisation de construction** doit être soumise à la commune.



Aide financière:

N'oubliez pas de profiter des **subventions** offertes par l'État ou par la commune pour la mise en place d'un système de collecte de la pluie.

Plus d'informations



L'eau est notre ressource la plus importante. Chaque goutte compte!

